

Proposition présentée par la Commission de contrôle de gestion :

M^{mes} et MM. Christo Ivanov, Sophie Forster Carbonnier, Gabriel Barrillier, Michel Baud, Jacques Béné, Irène Buche, Bertrand Buchs, Thierry Cerutti, Florian Gander, Jean Romain, Pascal Spuhler, Nicole Valiquer Grecuccio, Alberto Velasco, Salika Wenger, Yvan Zweifel

Date de dépôt : 18 mai 2015

Proposition de motion

Stade de Genève : « Sortons de l'impasse » !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la dimension régionale, nationale et internationale de ce stade ;
- les importants investissements financiers consentis par le canton et les communes ;
- l'intérêt signifié par l'ensemble de la population notamment en votation populaire ;
- qu'il faut assurer la pérennité du stade et la qualité de ses infrastructures ;
- qu'il conviendrait d'améliorer l'exploitation du stade afin de valoriser et d'optimiser son utilisation,

invite le Conseil d'Etat

- à décréter cette infrastructure comme un équipement d'utilité publique ;
- à étudier un soutien financier des collectivités publiques pour effectuer les travaux nécessaires à sa bonne exploitation ;
- à étudier la possibilité de soutenir financièrement la Fondation du Stade de Genève de manière pérenne par le biais d'un contrat de prestations afin qu'elle puisse gérer les infrastructures existantes ;

- à transmettre au Grand Conseil un rapport financier complet sur le stade, indiquant notamment qui en est le propriétaire et si les sommes investies par les différents acteurs publics ont été amorties ;
- à subordonner le versement d'une subvention à la Fondation du Stade de Genève à une exigence de transparence de la part des locataires du Stade bénéficiant de tarifs et/ou de conditions préférentiels, quant à leur organisation et à leurs comptes ;
- à étudier la possibilité de renégocier le droit de superficie en vigueur, de mettre en gage ses revenus futurs ou de le vendre auprès d'un investisseur institutionnel genevois pour une durée à définir, permettant de financer les travaux nécessaires à effectuer.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Stade de Genève est un feuilleton qui dure depuis de nombreuses années. En 2004 déjà, la Commission de contrôle de gestion s'emparait du dossier. Un excellent rapport (RD 547) avait été rendu par MM. Kanaan et Slatkine, qui confirmait l'inadéquation entre les ressources allouées à cette entité et la réalisation de sa mission.

Depuis le 11 mars 2011 (contrat signé entre la Fondation du Stade de Genève et le Servette FC 1890 SA), l'entier de l'exploitation du stade a été remise au Servette FC 1890 SA dont l'intégralité des revenus et des charges doivent être assumées par le club jusqu'en 2043 !

Ce contrat a été résilié, d'un commun accord, en date du 15 avril 2015.

La raison principale est que les recettes ne couvrent pas les charges liées à son exploitation. Les chiffres en lien avec le nombre d'entrées lors des matches de football ou plus récemment de rugby, démontrent une faible participation du public malgré les efforts des dirigeants du Servette FC et du RC Servette.

En ce qui concerne la nécessité de travaux, l'Etat a demandé une analyse indépendante. Le mandat a été confié à l'Académie internationale des sciences et techniques du sport.

Lors de son audition par la Commission de contrôle de gestion, le 15 décembre 2014, M. Laurent Moutinot, président de la Fondation du Stade de Genève, parle des difficultés financières et d'entretien du stade. Il évoque cinq solutions possibles dans ce dossier soit 1) la démolition du stade, 2) la vente ou la donation du stade, 3) la transformation du stade, 4) le transfert du stade en main publique, 5) le fait de considérer le stade comme un équipement public et d'intérêt public.

Toutes ces options ont été étudiées y compris la possibilité de démolir l'installation et l'affectation de ces terrains, par exemple à la construction de logements.

A la suite de cette audition, la Commission de contrôle de gestion a créé une sous-commission pour étudier et évaluer toutes les pistes évoquées par le président de la Fondation du Stade de Genève, M. Laurent Moutinot.

Après avoir analysé ce dossier complexe, la sous-commission estime que le stade doit rester une installation d'utilité publique en la classant comme

étant un équipement public. Il s'agira d'assumer l'obligation qu'implique ce statut. A savoir garantir l'équilibre financier de son exploitation en finançant les travaux nécessaires à son bon fonctionnement ; assurer son entretien régulier et financer, le cas échéant, ses déficits.

Il faut relever enfin que la plupart des stades sont régis sous le statut d'équipements publics car, justement, les équipes ne peuvent assumer les charges d'exploitation, mis à part celles de rang international.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.